

Pollution aux particules fines : Le STIF déclenche le "forfait anti-pollution"

Le STIF a décidé de déclencher le forfait « anti-Pollution » pour la journée du lundi 23 janvier 2017 sur l'ensemble du réseau de transports en commun.

Suite à un épisode persistant de pollution aux particules fines PM10 qui dégrade la qualité de l'air ce lundi (prévision AirParif) et en coordination avec la Préfecture de Police qui instaure le déclenchement de la circulation différenciée à Paris et en petite couronne, le STIF met donc en place un forfait jour « toutes zones » au tarif incitatif de 3,80€.

En effet, face au refus du gouvernement de prendre en charge le coût de la gratuité dans les transports en commun en cas de pic de pollution, le STIF a décidé d'activer le titre spécifique "forfait anti-pollution" au tarif de 3,80€, comme le conseil du STIF l'avait décidé le 11 janvier dernier.

Ce nouveau titre de transport est attractif pour inciter les Franciliens à laisser leur véhicule au garage et à privilégier les transports en commun (les forfaits jours actuellement en vigueur varient entre 7,30 € (zone 1-2) et 17,30€ (zone 1-5)). Il est aussi plus juste par rapport aux usagers abonnés à un forfait, comme l'avait souligné les associations d'usagers des transports. Ce forfait représente une économie importante pour l'ensemble des personnes effectuant de longues distances ou devant réaliser plus de deux trajets courts dans la même journée. Il est aussi conforme à la loi de transition énergétique qui prévoit une tarification incitative en cas de pic de pollution.

Le coût pour le STIF de la mise en place de ce tarif incitatif est de 500 k€ par jour.

La poursuite de la gratuité totale des transports en commun générerait un manque à gagner de l'ordre de 80M€ par an, qui serait financièrement intenable pour le STIF et limiterait sa capacité d'investissement dans des transports propres (avec 80 millions d'euros, le STIF pourrait faire l'acquisition de 160 bus électriques). De plus, les collectivités membres du STIF, y compris la Ville de Paris et les départements, n'avaient pas souhaité mettre en place un fonds qu'elles auraient abondé pour financer la gratuité totale des transports.

Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info